





échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

### **2022-09-633 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 53, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Sophie Sirois-Perras,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 19 septembre 2022.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière